



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 17473

Texte de la question

M. Maurice Leroy souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'avenir de la filière économique et sociale dans l'enseignement secondaire. Le rapport du comité d'organisation pour la consultation nationale sur les lycées, présidé par M. Philippe Meirieu, fixe un bloc de disciplines considéré comme devant constitué une culture commune à tous les élèves, quelle que soit la filière adoptée, disciplines qui verraient leur horaire hebdomadaire d'enseignement renforcé. L'enseignement des sciences économiques et sociales, dont on peut pourtant penser légitimement qu'il constitue une nécessité pour l'appréhension de notre société et des relations entre les individus, est pourtant exclu de ce bloc, et le rapport envisage même explicitement de réduire l'horaire d'enseignement en classe de seconde à trois heures par semaines pendant un trimestre seulement, ou à une heure hebdomadaire sur l'ensemble de l'année. Il est bien évident, dans cette hypothèse, que la filière « ES », qui représente pourtant une excellente filière d'insertion sociale des enfants d'ouvriers ou d'employés (ils sont davantage représentés que dans la filière scientifique), est clairement remise en cause, puisque la baisse des orientations vers cette filière serait dès lors mécanique. Il pourrait s'agir d'une volonté délibérée si l'on prend en considération une circulaire adressée en mai dernier aux chefs d'établissements par le Recteur de l'Académie de Versailles dans laquelle il leur demande de « veiller à augmenter le taux de décisions d'orientation en première L et S » et d'accompagner cette augmentation par une « baisse des orientations vers la filière ES ». L'enseignement économique et social, au-delà de son utilité démontrée en matière de parcours d'insertion présente également un intérêt certain dans l'éveil à la citoyenneté à l'heure où l'on souhaite à juste titre voir l'apprentissage civique être rétabli à l'école. Il y aurait une contradiction évidente entre la suppression à terme de l'enseignement économique et social, et l'inscription de l'éducation civique dans le bloc des matières constitutives de la « culture commune ». Il demande au Gouvernement les dispositions du rapport Meirieu, dont il entend s'inspirer, et les mesures qu'il compte prendre concernant la filière économique et sociale.

Texte de la réponse

Les rumeurs faisant état d'une éventuelle suppression de la filière économique et sociale de la voie générale du lycée sont sans fondement. Les partenaires concernés, et notamment l'association des professeurs de sciences économiques et sociales, ont reçu toutes les informations utiles au cours de multiples entretiens. La journée consacrée à cette discipline, organisée à Rennes par M. le professeur Daniel Cohen, a seulement indiqué que des discussions demeurent indispensables pour surmonter les divergences sur la place et la nature des mathématiques à enseigner, sur l'articulation entre sociologie et économie, sur l'harmonisation indispensable de l'histoire et de la géographie avec les sciences sociales. Les enseignants seront bien sûr associés à ce travail constructif.

Données clés

Auteur : [M. Maurice Leroy](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17473

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 27 juillet 1998, page 4077

Réponse publiée le : 28 septembre 1998, page 5301